



## prevoyance et chomage, peut on cumuler?

Par **nanou04**, le **27/12/2012** à **21:52**

Bonjour a tous!

Je suis dans une situation délicate et j'aurais vraiment besoin de vos éléments de réponse! Je suis en invalidité catégorie 2 depuis le 1er octobre 2012. J'ai été licenciée pour inaptitude et dans ce cadre je bénéficie des allocations chômage - déductibles de ma pension d'invalidité de la CPAM. Je bénéficie également d'une rente de ma prévoyance calculée sur 80% de mon salaire brut. Cette dernière me demande si je perçois des indemnités afin de me les déduire de la prévoyance. Mais est ce legal de me déduire entièrement mon chômage de ma prévoyance ou puis je les cumuler? Si je ne déclare pas mon chômage, la prévoyance a telle les moyens de savoir que je le perçois? Je suis totalement perdue et je ne sais pas vraiment quelle somme je vais pouvoir percevoir ! Personne ne sait me répondre. Merci infiniment de votre réponse et de vos éventuels conseils. Excellente année a tous !!